

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 24/2024

AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE BLECOURT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 39/2018 du 9 octobre 2018, le conseil municipal décidait de la mise en place d'une convention de coopération intercommunale avec la commune de Blécourt (convention signée le 15 octobre 2018).

Ladite convention prévoyait qu'un agent de la mairie de Neuville Saint Rémy serait mis à disposition, à raison de 3 heures ½ par semaine, afin d'assurer les permanences d'accueil du public et le secrétariat courant.

Jusqu'alors, la gestion de la paie, de la comptabilité, du budget et des emprunts était assurée par un agent de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Cet agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Maire de Blécourt sollicite la ville de Neuville Saint Rémy pour augmenter le temps hebdomadaire de prestation de 2 heures et le porter ainsi à 5 heures ½.

La participation financière de la commune de Blécourt serait fixée à 27,02 € de l'heure, correspondant au coût horaire chargé de l'agent en charge de cette prestation, étant précisé que ce tarif évoluera en fonction de l'évolution de la carrière dudit agent.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de la mise en place d'un avenant à la convention de coopération intercommunale avec la commune de Blécourt ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>


- de dire que la prestation de secrétariat exercée par l'agent de Neuville Saint Remy sera portée à 5 heures ½ par semaine ;
- de dire que la commune de Blécourt versera, en contrepartie de cette prestation, la somme de 27,02 € de l'heure, montant qui suivra l'évolution de la rémunération de l'agent en charge de cette activité ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant qui sera ainsi rédigé et, plus largement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches, prendre toutes décisions et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site internet le 12 juin 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

